

Brèves techniques sur la Protection Intégrée des cultures horticoles et des pépinières dans le Sud-Ouest



INSTITUT DES
PROFESSIONNELS DU
VÉGÉTAL
— ASTREDHOR —
SUD-OUEST

Agrément Certification Conseil n° 7500013 :
Conseil indépendant de toute activité de vente
ou d'application phytosanitaire

Ce So'PIC bénéficie du soutien
financier des partenaires suivants :



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

SOMMAIRE



VOS INTERLOCUTEURS ASTREDHOR SUD-OUEST

Service Diffusion et Transfert

Christophe BOURNERIE
- 06 26 19 32 86 -
christophe.bournerie@astredhor.fr

France DAVID
- 06 26 01 02 12 -
france.david@astredhor.fr

Charline LEGRAND
- 06 62 45 95 01 -
charline.legrand@astredhor.fr

Service Accompagnement et Expertise

Jean-Christophe LEGENDRE
- 06 09 89 63 20 -
jean-christophe.legendre@astredhor.fr

Charline LEGRAND
- 06 62 45 95 01 -
charline.legrand@astredhor.fr

Doïna NJIKE
- 06 12 67 86 76 -
doïna.njike@astredhor.fr

Olivier RIAUDEL
- 06 23 87 41 15 -
olivier.riaudel@astredhor.fr

Service Recherche et Innovation

Jean-Marc DEOGRATIAS
- 06 25 08 71 74 -
jeanmarc.deogratias@astredhor.fr

Delphine DUPEYRON
- 06 13 17 60 85 -
delphine.dupeyron@astredhor.fr

Valentin DUQUESNE
- 07 61 37 33 52 -
valentin.duquesne@astredhor.fr

Nicolas GUIBERT
- 06 25 08 71 75 -
nicolas.guibert@astredhor.fr

Romain JOUANNIC
- 06 25 08 71 76 -
romain.jouannic@astredhor.fr

Emilie MAUGIN
- 06 09 89 71 82 -
emilie.maugin@astredhor.fr

FOCUS BIOCONTRÔLE ET PRATIQUES ALTERNATIVES 3

- Lutter contre la mineuse 3

EPIDÉMIOLOGIE 4

- Bactériose de l'abricotier 4
- *Xylella fastidiosa* sous-espèce multiplex – Occitanie 5

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT À LA STATION 9

- Fiches « transfert » des essais 2024 disponibles 9
- Fiche Jardin Ec'eau « Pour un fleurissement optimal en conditions sèches » 10
- Venez découvrir nos essais lors de notre JPO (25 juin prochain) 12
 - Un nouveau projet ECOPHYTO DEPHY EXPE 3 vient d'être mis en place à la station : HortiTerre
 - Plan de la station ASTREDHOR Sud-Ouest avec les essais 2025

VEILLE RÉGLEMENTAIRE 14

- Alerte sur les subtilités des certificats d'économies d'énergie 14
- Charançon rouge du palmier - fin de la lutte obligatoire sur tout le territoire 14
- Biocontrôle : 12 % de parts de marché en 2024 14
- Phytos et santé - l'Anses alerte sur les pyrèthrinoides 15
- Mouvements réglementaires : nouveau produit GALLUP 360-K® et extension d'usages ORTIVA® 15
- Écophyto 2030 - premier bilan 16
- Une évolution de l'indicateur HRI 1 ? 16

INFORMATIONS FILIÈRE 17

- Enquête sur l'agrivoltaïsme : 1^{er} baromètre national sur l'agrivoltaïsme - Sun'Agri et Ipsos 17
- Découvrir l'économie de la filière 18
- Achats des Français en végétaux : replay du webinaire sur le décodage des tendances et comportements de consommation en 2024 disponible 18

RESSOURCES À NE PAS MANQUER 19

- Webinaire de présentation de la stratégie « push and pull » du projet HEALTHI 2 pour un biocontrôle contre le thrips 19
- Valorisez vos pratiques durables et sensibilisez vos clients grâce au kit ASTREDHOR « lutte biologique » 20
 - Extrait du kit : Flyer 21

AGENDA 22

- Première rencontre DEPHY Ferme 2025 avec les producteurs inscrits dans la démarche collective ! 22
- Journée de plantation des agrumes à Tonneins - Projet AGRO SMART CAMPUS 22
- Formations à venir à Villenave d'Ornon 23

Focus biocontrôle et pratiques alternatives

Des conseils pour mieux comprendre, anticiper et gérer ses stratégies



Lutter contre la mineuse

Mineuse ? Le terme mineuse est ambigu. Il désigne des insectes parasites (principalement des larves de mouches ou de papillons = diptères ou lépidoptères) creusant des mines dans les feuilles. Les larves se développent en se nourrissant des tissus internes des feuilles, elles y creusent et forment des galeries. Il existe une très grande diversité de mineuses.

Exemples de mineuses problématiques en ornemental

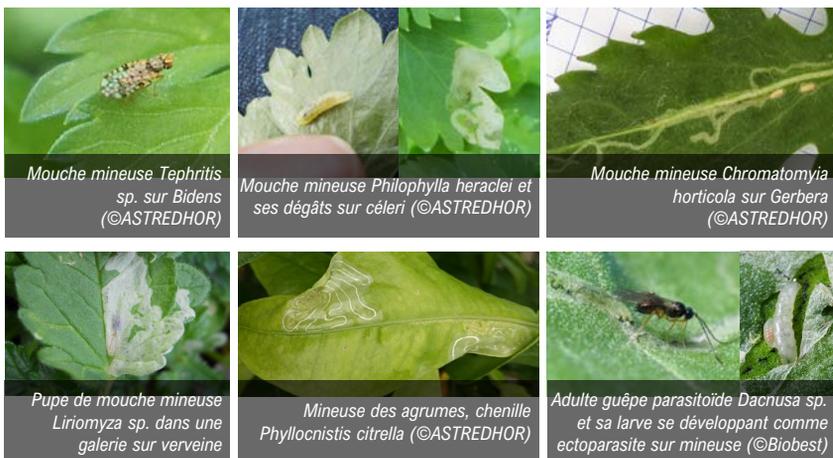
- Diptères : mouche mineuse du chrysanthème (*Chromatomyia syngenesiae*), mouches mineuses du genre *Liriomyza* sp. ...
- Lépidoptères : mineuse des agrumes (*Phyllocnistis citrella*), mineuse de la tomate (*Tuta absoluta*)...

Une lutte difficile - quels stades viser ?

Etant protégées à l'intérieur des feuilles, les larves sont difficiles à atteindre (inefficacité des produits de contact par exemple).

Certains auxiliaires (parasitoïdes) sont capables de percer les feuilles et de pondre directement à l'intérieur des larves.

Une autre méthode consiste à cibler les adultes avant la ponte, à l'aide de pièges à phéromones, choisis selon l'espèce concernée.



Moyens de lutte contre la mineuse

Moyens prophylactiques

- Contrôle dès la réception du jeune plant
- Mise en place de filet insecte-proof (exemple 400 X 400µm)
- Nettoyer le matériel de culture
- Retirer et détruire les feuilles infestées (galeries visibles)
- Désherbage régulier des mauvaises herbes (éviter les plantes hôtes)

Lutte biocontrôle/UAB

Auxiliaires

Guêpes parasitoïdes de larves (disponible chez Koppert, Biobest) :

- *Diglyphus isaea*
- *Dacnusa sibirica*

Noms commerciaux et substances actives

- DELFIN/XENTARI® : *Bacillus thuringiensis*
- NEEMAZAL® : azadirachtine
- CONSERVE® : spinosad

Lutte conventionnelle

Noms commerciaux et substances actives

- MOVENTO® : spirotétramate (!\dernière année d'usage)
- HORTIMEC® : abamectine
- DECIS PROTECH® : deltaméthrine (usage sur cultures potagères)
- MAINSPRING® : cyantraniliprole



À savoir

- Alternier les matières actives pour éviter les résistances
- Première application dès l'observation des premières galeries



Ces informations proviennent essentiellement du Service d'Information de l'OEPP - Organisation Européenne et méditerranéenne pour la Protection des Plantes



La bactériose de l'abricotier

Sources : Fiche protection Réussir Fruits & Légumes n°460 mai 2025 et Chambre d'Agriculture Occitanie (Fiches techniques SudArbo [Bactériose de l'abricotier](#))

Biologie

- Trois bactéries responsables :
Pseudomonas syringae pv *syringae*,
Pseudomonas syringae pv *morsprunorum*,
Pseudomonas viridiflava.
- Pénétration par plaies de taille ou fissures, pas par les plaies pétiolaires.

Symptômes

- Écoulements de gomme rougeâtre sur le tronc et les rameaux en hiver.
- Dépérissement brutal des branches au printemps.
- Cicatrisation des parties nécrosées observée en été.



Photographies d'abricotiers infectés par la bactériose (©ASTREDHOR)

Facteurs favorables

- Conditions climatiques : les fortes pluies automnales et le froid favorisent la maladie.
- Sol : texture grossière, pH acide et stress hydrique augmentent la sensibilité.
- Sensibilité variétale : certaines variétés comme « early Blush » « Orangered » « Helena du Roussillon » et « Harcot » sont plus sensibles.

Recommandations avant plantation

- Analyse complète du sol pour choisir le porte-greffe adapté.
- Préparation du sol : sous-solage, correction du pH et amélioration de la matière organique.

Recommandations en vergers

- Éviter la taille d'octobre à janvier et désinfecter les outils.
- Irrigation régulière pour éviter le stress hydrique.
- Fertilisation équilibrée, éviter les carences en calcium.

Protection phytosanitaire

- Traitements préventifs avec bouillies de cuivre, surtout au débourrement.
- Badigeonnage des troncs pendant les 4 premières années pour favoriser la cicatrisation.

Dégâts sur feuilles et fruits

- Dégâts causés par *Pseudomonas syringae* pv *morsprunorum*, affectant la photosynthèse et le développement des fruits.
- Applications de cuivre recommandées dès les premiers symptômes.
Dose : 50 g de cuivre métal/hl.

Ces informations proviennent essentiellement du Service d'Information de l'OEPP - Organisation Européenne et méditerranéenne pour la Protection des Plantes



Xylella fastidiosa sous-espèce multiplex - Occitanie

Rappel sur *Xylella fastidiosa*

Bactérie phytopathogène transmise et véhiculée par :

- Des insectes vecteurs (piqueurs-suceurs de sève brute) comme *Philaenus spumarius*, le cercope des prés ou crachat de coucou
- La plantation de plants contaminés
- Des outils de taille ou autres outils provoquant des blessures



Philaenus spumarius



Symptômes sur *Olea europaea* (olivier)

Elle touche un large spectre de végétaux hôtes (696 espèces végétales hôtes dans le monde et est mortelle pour près de 200 végétaux) : arbres fruitiers (fruits à noyaux), vigne, oliviers, agrumes, chênes, luzerne, cultures ornementales ...

Cause des symptômes peu spécifiques : flétrissements, brûlures foliaires et dessèchements pouvant entraîner la mort des végétaux (obstruction des vaisseaux de sève).



Symptômes sur *Westringia fruticosa* (romarin d'Australie)

En Europe, la bactérie est présente en Italie, France, Espagne et Portugal. En France, la bactérie est présente sous la forme de *Xylella fastidiosa* sous-espèce multiplex, en Corse, PACA et en Occitanie.

Réglementairement, *Xylella fastidiosa* est un Organisme de Quarantaine Prioritaire au niveau européen (règlement santé des végétaux (UE) 2016/2031 et (UE) 2019/1702) :

- ✓ L'introduction et la dissémination sont interdites sur le territoire européen → Règlement d'exécution (EU) 2020/1201 modifié
- ✓ Il existe un Plan National d'Intervention sanitaire d'urgence conférant au préfet de département la possibilité de réquisitionner des moyens et de restreindre la circulation des personnes et des biens.

Zone délimitée en stratégie d'enrayement pour *Xylella fastidiosa* subsp. multiplex, en Occitanie

En Occitanie, les détections concernant la bactérie *Xylella fastidiosa* subsp. multiplex montrent que la contamination est certainement assez ancienne, endémique, étendue (7 départements), généralisée (surtout des végétaux non cultivés, genêts, amandiers sauvages, églantiers, inule visqueuse, coronille, luzerne, lavandes, frênes, plus de 30 genres végétaux touchés) et cause peu de dégâts.

Dans cette zone, l'objectif d'éradication n'est pas atteignable. Il faut donc apprendre à vivre avec la bactérie *Xylella fastidiosa* subsp. multiplex, en mettant en place une stratégie d'enrayement comme le prévoit le règlement (UE) 2020/1201. La zone délimitée (zone infectée + zone tampon) représentée sur la carte suivante est établie depuis le début de l'année 2025.

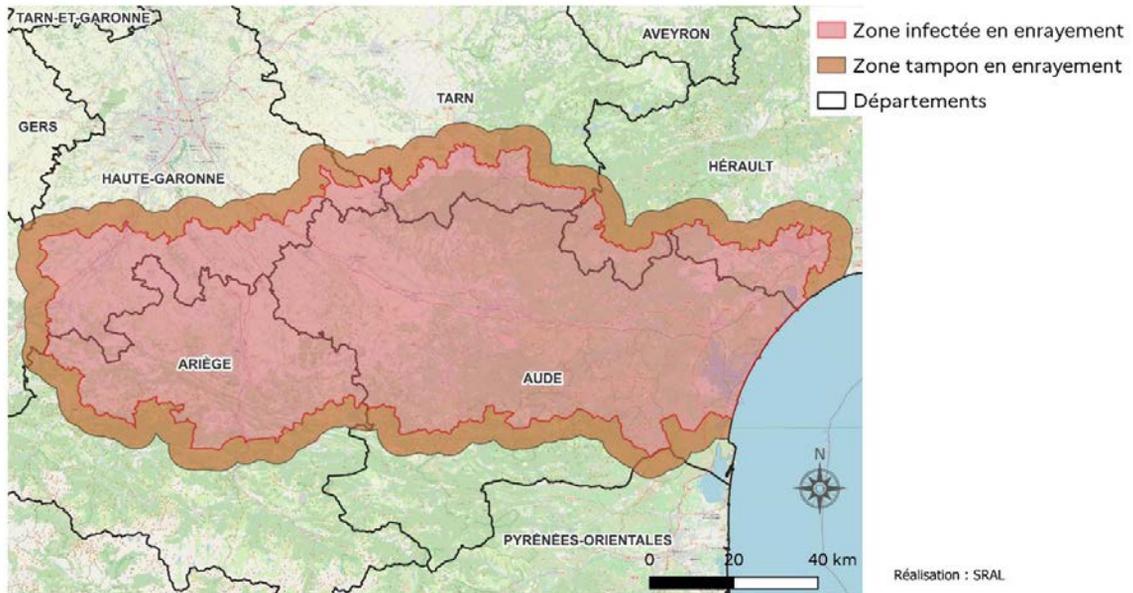
Ces informations proviennent essentiellement du Service d'Information de l'OEPP - Organisation Européenne et méditerranéenne pour la Protection des Plantes



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**
Liberté
Égalité
Fraternité

La direction régionale
de l'alimentation
de l'agriculture
et de la forêt

Zone délimitée en stratégie d'enrayement pour *Xylella fastidiosa* subsp. *multiplex* en Occitanie



Sources : ©IGN BD CARTO®, Google OpenStreetMap, DRAAF/ SRAL

Réalisation : SRAL

Date : Février 2025

Règles pour les horticulteurs et pépiniéristes situés dans la zone délimitée

Il existe des restrictions de circulation des végétaux spécifiés (voir liste officielle établie par le règlement (UE) 2020/1201, disponible sur le site la DRAAF). Cette liste est évolutive en fonction des nouvelles détections entre la zone infectée et la zone tampon, ainsi qu'entre la zone tampon et l'extérieur (hors zone délimitée).



Lavandula angustifolia



Argyranthemum frutescens

Les semences ne sont pas concernées.

Seuls les végétaux spécifiés pour la sous-espèce *multiplex* sont concernés ET parmi les végétaux spécifiés : seuls les végétaux destinés à la plantation cultivés en zone délimitée sont concernés [production (élevage, bouturage) OU achat/revente avec durée de conservation sur une saison végétative complète (du 1^{er} mars au 31 octobre)].

Quelques espèces végétales concernées citées dans la liste des végétaux spécifiés : *Pelargonium*, *Quercus*, *Lavandula*, *Helichrysum*, *Ficus carica*, *Elaeagnus angustifolia*, *Cistus*, *Argyranthemum frutescens*...

Ces informations proviennent essentiellement du Service d'Information de l'OEPP - Organisation Européenne et méditerranéenne pour la Protection des Plantes



Obligations pour les professionnels situés dans la zone délimitée et produisant des végétaux spécifiés

- Traitements** contre les insectes vecteurs (cercopse des prés, cicadelle écumeuse).
 - En **conventionnel** : lambda-cyhalothrine, etofenprox
 - En **biocontrôle** : huile de paraffine, huile essentielle d'orange, pyréthrine et huile de colza
- Affichage** obligatoire sur le **site de vente**
- Inspection annuelle** (SRAL ou FREDON Occitanie) avec prélèvements et analyses prises en charge par la DRAAF

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Zone délimitée d'enrayement Xylella fastidiosa sous-espèce multiplex

Les végétaux spécifiés *Xylella fastidiosa* multiplex ne doivent pas sortir de la zone délimitée sans autorisation.

Consultez la liste des communes et des informations complémentaires sur le site de la DRAAF Occitanie avec ce QR code :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PLANTES DANGER

CET ÉTABLISSEMENT SE SITUE DANS UNE ZONE TOUCHÉE PAR LA BACTÉRIE XYLELLA FASTIDIOSA.

IL EST INTERDIT DE DÉPLACER HORS DE CETTE ZONE DES VÉGÉTAUX SENSIBLES À CETTE BACTÉRIE.

Mesures dans la zone infectée

Les végétaux spécifiés, les végétaux infectés et les végétaux symptomatiques sont analysés et détruits et une lutte contre les insectes vecteurs est conduite dans les conditions définies après l'observation de la plante infectée. La zone infectée fait l'objet d'une surveillance renforcée afin de s'assurer que les autres végétaux sont sains.

IL EST INTERDIT DE PLANTER DES VÉGÉTAUX SENSIBLES DANS LA ZONE INFECTÉE ET DE DÉPLACER DES VÉGÉTAUX INFECTÉS EN DEHORS DE CETTE ZONE.

Mesures dans la zone tampon

Une surveillance renforcée et minutieuse est réalisée dans la zone tampon afin de vérifier qu'il n'y a pas de déplacement de végétaux pouvant être sensibles à la présence de *Xylella fastidiosa*.

IL EST INTERDIT DE DÉPLACER DES VÉGÉTAUX INFECTÉS EN DEHORS DE LA ZONE TAMPON.

Sanctions

Conformément aux articles L. 251-20 et L. 251-24 du Code rural et de la pêche maritime, tout contrevenant est passible de six mois d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende.

Plus d'informations sur le site Internet de la DRAAF Occitanie dans la rubrique « Information »

Retournez la liste des végétaux concernés grâce à ce QR code

Plus d'informations sur le site Internet de la DRAAF Occitanie dans la rubrique « Information »

Retournez la liste des végétaux concernés grâce à ce QR code

Zone infectée en enrayement
 Zone tampon en enrayement

Zone infectée
 Zone tampon

Zone infectée : 50 m de rayon autour de la plante infectée
 Zone tampon : 2,5 km de rayon autour de la zone infectée

En +

Pour les ventes à opérateur professionnel situé dans la zone délimitée :

- Délivrance d'un passeport phytosanitaire portant une mention interdisant sa sortie de zone délimitée : « **Zone infectée — XYLEFA** » ou « **Zone tampon — XYLEFA** » (selon la localisation) + traçabilité

Pour les autres cas (vente par correspondance, vente directe sur marché situé hors zone délimitée, vente à collectivité ou opérateur professionnel situés hors zone délimitée) :

- Délivrance d'un passeport phytosanitaire standard (PP) + traçabilité **Prélèvements supplémentaires** (jusqu'à 60 analyses prises en charge par la DRAAF)

Règles pour les horticulteurs et pépiniéristes situés hors de la zone délimitée

Les articles 25 et 26 du règlement d'exécution 2020/1221 de l'UE imposent aux producteurs de certains végétaux des analyses au moment de la première mise en circulation (vente) hors zone délimitée.

Les espèces concernées sont les suivantes :

- Coffea sp.*
- Lavandula Dentata*
- Nerium Oleander*
- Olea Europaea*
- Polyglala myrtifolia*
- Prunus dulcis*

Les analyses sont prises en charge par les producteurs et doivent être faites sur les pieds-mères, selon un protocole d'échantillonnage dépendant du nombre de plantes mères produites.

Un élargissement de l'article 25 est prévu pour le 1er juillet 2025, ajoutant quelques espèces :

- Lavandula angustifolia Mill*
- Lavandula x intermedia Emeric ex Loisel*
- Lavandula stoechas L.*
- Salvia rosmarinus Spenn.*

Ces informations proviennent essentiellement du Service d'Information de l'OEPP - Organisation Européenne et méditerranéenne pour la Protection des Plantes



Ces exigences particulières s'ajoutent à celles existant déjà pour tous les végétaux spécifiés produits hors zone délimitée et vendus en Union Européenne :

- 🍃 Les végétaux doivent provenir d'un site appartenant à un opérateur professionnel **enregistré**
- 🍃 Le site de production doit faire l'objet d'une **inspection annuelle** par l'autorité compétente
- 🍃 L'opérateur doit **connaître les organismes nuisibles** pouvant atteindre ses végétaux et doit être en mesure de faire des contrôles, des échantillonnages et des analyses selon la méthode officielle et en tenant compte des **recommandations** de l'Autorité européenne compétente.

Enfin, l'article 26 précise les **conditions de circulation** pour les **plantes mères initiales** ou matériels initiaux de certaines espèces fruitières (ex : noyer, olivier, amandier, abricotier, cerisier, prunier, pêcher), cultivés hors d'une zone délimitée et ayant passé une partie de leur vie hors d'installation protégées des insectes :

- 🍃 Ces végétaux doivent être accompagnés d'un passeport phytosanitaire
- 🍃 Ils doivent être certifiés conformément à la réglementation européenne.
- 🍃 Avant leur déplacement, ils doivent subir :
 - Une inspection visuelle,
 - Un échantillonnage,
 - Une analyse moléculaire pour détecter la présence de l'organisme nuisible spécifié, selon les normes internationales.

Les liens à ne pas manquer

- 🍃 Lien pour la liste officielle des végétaux spécifiés : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/liste-des-vegetaux-hotes-et-specifies-de-xylella-fastidiosa-a5329.html>
- 🍃 Lien pour la carte interactive de la zone délimitée en Occitanie : <https://macarte.ign.fr/carte/3A81Hz/Zone-delimittee-enrayement-Xylella-fastidiosa-subsp-multiplex-Occitanie>
- 🍃 Liste des communes de la zone d'enrayement *Xylella fastidiosa* ss multiplex : https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/li_communes_zd_enr_xylefm_20241202-1.pdf
- 🍃 Liens pour les prélèvements sur plantes mères :
 - https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/annexe2_prelevements_sur_plantes_meres.pdf
 - https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/annexe3_nombre_plants_a_prelever_nimp31.pdf
 - https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/annexe4_modalites_prelevements.pdf
- 🍃 Lien pour l'enquête Verdir : <https://forms.gle/689sGu4yooRoEVuD7>



Nos fiches « transfert » sur les essais de 2024 sont disponibles

Ces fiches « transfert » présentent, chaque année, les résultats ou les enseignements clés issus de l'un des six essais menés dans le cadre de l'appel à projets « Diffusion et Transfert » de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elles sont conçues pour être synthétiques, visuelles et facilement exploitables.

Vous pouvez également nous demander les comptes-rendus détaillés de ces essais, reprenant leur méthodologie, objectifs, résultats et analyses par mail (sud-ouest@astredhor.fr).

Fiches transfert 2024

- 🍃 Les biostimulants, un système assurantiel
[Ouvrir le lien FICHE BIOSTIM](#)
- 🍃 Le trèfle d'Alexandrie en couvert végétal, un intérêt limité pour un usage en gouttières suspendues
[Ouvrir le lien FICHE VELO](#)
- 🍃 Biochar
[Ouvrir le lien FICHE BIOCHAR](#)
- 🍃 Outils connectés
[Ouvrir le lien FICHE OCONNECT](#)
- 🍃 PHOCUS
[Ouvrir le lien FICHE PHOCUS](#)
- 🍃 Jardin Ec'eau, pour un fleurissement optimal en conditions sèches
[Ouvrir le lien FICHE JARDIN EC'EAU](#)



Notre journée Portes-Ouvertes arrive à grands pas ! Comme les années précédentes, ce sera l'occasion de **visiter notre jardin d'essai** et de **voter pour vos variétés préférées**.

On le rappelle, ce jardin permet de tester des variétés résistantes à la sécheresse, ainsi que des nouveautés des principaux obtenteurs de l'ornemental. Pour cela, les plantes sont conduites selon 2 régimes hydriques, l'un dit de « confort », l'autre dit « stressant » (3L contre 1L par jour par pot de 25L). C'est donc l'occasion de découvrir de nouvelles variétés ou d'observer leur comportement face à la restriction en eau !

Retrouvez dans les pages suivantes la fiche transfert de ce jardin d'essai pour l'année 2024, avec les résultats des votes auxquels vous avez participé !



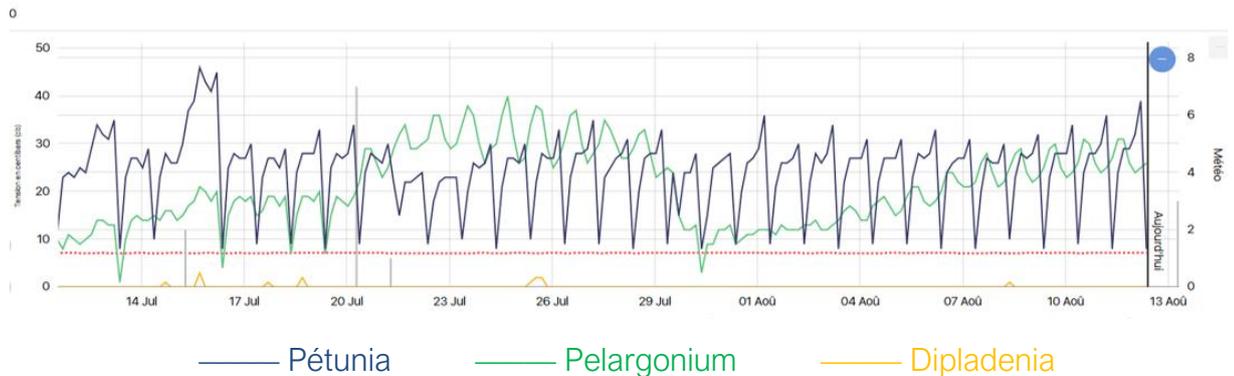
Pour un fleurissement optimal en conditions sèches

Méthode d'évaluation

Les plantes évaluées en conditions sèches reçoivent 66% d'eau en moins que le témoin en confort hydrique au creux de l'été. Pour des pots de 25L :

- 🍂 Confort : 3 apports tous les jours : 3 x 1L = 3L
- 🍂 Stress : 1 seul apport tous les jours : 1L

Le suivi de l'humidité du substrat par tensiométrie permet de caractériser le stress subi par les plantes. Il est très important pour le Pétunia (fortes variations quotidiennes), important pour le Pelargonium et quasiment inexistant pour le Dipladenia.



Le suivi des plantes est assuré à 3 dates de notations (juillet, aout, septembre) par des mesures de hauteur et de diamètre, par l'estimation de l'indice de développement, de densité et de floraison et par la prise de photos comparatives.



INDICE DE DENSITE DE FORMATION

Dense / fermée

Claire / ouvert



Densité Intermédiaire

INDICE DE DEVELOPPEMENT

0 : Aucun – Pas de développement

1 : Faible

2 : Moyen

3 : Fort

INDICE DE FLORAISON

Ø : Plante à feuillage uniquement

0 : Aucun – Pas de floraison

1 : Faible – Quelques fleurs

2 : Moyenne – Beaucoup de fleurs

3 : Forte – Feuillage couvert de fleurs



En 2024 : Les variétés préférées des professionnels et des particuliers

Portes Ouvertes et Assemblée Territoriale

Mercredi 26 juin 2024
« De l'eau et des débats »



01



Sedum spectabilis
'Touchdown teak'
HABERSCHILL VEGETAL

02



Anigozanthos hybrida
Landscape® 'Princess'
VOLTZ HORTICULTURE

03



Mecardonia sp. 'Garden
freckles' DUCRETTET

04



Salvia canariensis
'Lancelot' PANAMERICAN
SEED®

05



Aptenia cordifolia 'Variegata'
HABERSCHILL VEGETAL



Anigozanthos hybrida Landscape®
'Princess'
VOLTZ HORTICULTURE



Echinacea purpurea
PollyNation 'Magenta'
VOLMARY®



Limonium latifolium
'Dazzle Rocks®'
LA FORET



Sedum spectabilis
'Touchdown teak'
HABERSCHILL Végétal



Celosia plumosa 'Bright
Sparks' Mix SYNGENTA®
FLOWERS

Pour aller plus loin, demandez le compte-rendu de ce projet pour l'année
2024 par mail : sud-ouest@astredhor.fr.

Partenaires

Ces travaux bénéficient du
concours financier des
partenaires suivants :



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Consultez notre
site internet

INSTITUT DES
PROFESSIONNELS DU
VÉGÉTAL
ASTREDHOR
SUD-OUEST



Journée Portes-Ouvertes du 25 juin 2025, venez visiter nos essais !

Un nouveau projet ECOPHYTO DEPHY Expé 3 vient d'être mis en place à la station ASTREDHOR Sud-Ouest : HortiTerre

HortiTerre se focalise sur les cultures extérieures, que ce soit la pépinière hors-sol ou la pépinière pleine terre.

Ce projet de 6 ans, qui démarre en 2025, vise à travailler sur les différentes problématiques sanitaires de manière globale, en se passant totalement des pesticides conventionnels.



L'idée est de combiner différents leviers pour mieux tirer parti de la faune auxiliaires sauvage, augmenter l'efficacité des produits de biocontrôle ou tout simplement réduire les infestations en ravageurs.

La partie hors-sol vient d'être mise en place à la station en extérieur. Le plan de la parcelle a fait l'objet d'une reconception qui a mené à mélanger complètement les espèces de la gamme de vivaces. Le but est d'observer si la répartition des plantes fleuries sur l'ensemble de la parcelle, plutôt qu'en un unique îlot, peut permettre de favoriser la faune auxiliaire. De même, est-ce que les ravageurs n'auront pas plus de mal à infester la parcelle en se déplaçant de proche en proche ?

Genre	espèce	variétés / couleur
<i>Gaura-Oenothera</i>	<i>lindheimeri</i>	sel® Belleza Early Pink '23
<i>Coreopsis</i>	<i>verticillata</i>	Corleone Early Red & Gold
<i>Acer</i>	<i>palmatum</i>	Atropurpureum
<i>Acer</i>	<i>palmatum</i>	
<i>Acer</i>	<i>palmatum</i>	Katsura
<i>Acer</i>	<i>palmatum</i>	Orange dream
<i>Anemone</i>	<i>x hybrida</i>	Fantasy Red Riding Hood®
<i>Bergenia</i>	<i>cordifolia</i>	Dragon Fly Sakura®
<i>Choisya</i>	<i>ternata</i>	
<i>Fuchsia</i>	<i>x hybrida</i>	blue sarah
<i>Fuchsia</i>	<i>regia</i>	reitzii
<i>Hemerocallis</i>	<i>x hybrida</i>	Sammy Russell'
<i>Lavandula</i>	<i>x intermedia</i>	Dutch
<i>Phlox</i>	<i>subulata</i>	Scarlet Flame
<i>Rosmarinus</i>	<i>officinalis</i>	
<i>Lavandula</i>	<i>angustifolia</i>	Ellagance Purple
<i>Phormium</i>	<i>tenax</i>	Apricot Queen

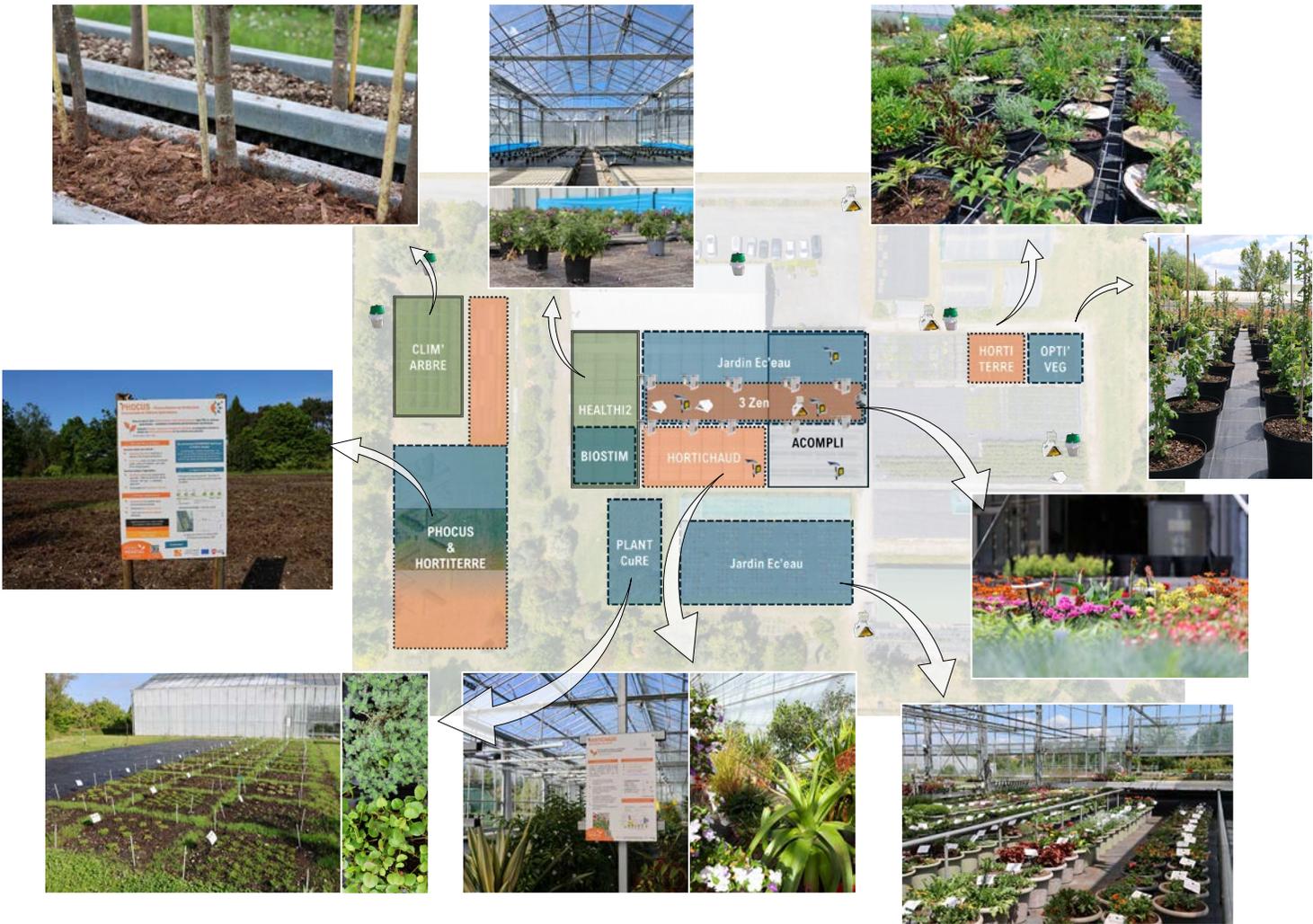


Recherche et développement

Les essais de la station et de la filière



Et nombreux autres essais ! Plan de la station ASTREDHOR Sud-Ouest avec les essais 2025



Projets FAM CASDAR

- HEALTHI 2
- CLIM'ARBRE

Projet PARSADA

- ACOMPLI

Projets ECOPHYTO DEPHE EXPE 3

- 3ZEN
- HORTICHAUD
- HORTITERRE

Projets Transition Agroécologique Région NA

- BIOSTIM
- Jardin Ec'eau
- OPTIVEG
- PLANTCuRE
- PHOCUS
- OCONNECT



Pensez à vérifier les usages sur E-Phy

Ces informations proviennent de Lexalerte - [Service d'information réglementaire sur les intrants](#)



ALERTE SUR LES SUBLTILITÉS des certificats d'économies d'énergie

« Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), nous souhaitons vous alerter sur des démarchages en cours de la part de certains fournisseurs proposant des **déshumidificateurs et des déstratificateurs totalement financés**. Ces équipements, bien que pouvant être éligibles aux CEE dans certains secteurs, ne **concernent pas les serres de production horticoles**. En cas de contrôle, les producteurs ayant bénéficié de CEE pour ce type de matériel pourraient s'exposer à des **poursuites**. Nous vous invitons donc à faire preuve de **vigilance** face à ces offres. »

Voici le site officiel de l'ADEME avec les fiches du secteur AGRICOLE :

<https://calculateur-cee.ademe.fr/user/fiches/AGRI>



CHARANÇON ROUGE DU PALMIER - Fin de la lutte obligatoire sur tout le territoire

L'arrêté du 28 avril 2025, qui entre en vigueur à compter du **1er novembre 2025**, abroge l'arrêté du 25 juin 2019 relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* (Olivier). Ce dernier rendait la **lutte obligatoire** contre le ravageur sur tout le territoire national.



Charançon rouge des palmiers, *Rhynchophorus ferrugineus* (©Pierre GROS, [INPN](#))



BIOCONTRÔLE : 12 % de parts de marché en 2024

Selon les résultats du baromètre ADquation réalisé pour Alliance Biocontrôle, et publiés le 28 avril 2025, le **marché du biocontrôle s'est établi en France**, tous secteurs confondus (agricole, jardins et espaces verts), à **308 M€ en 2024** (contre 245 M€ en 2023 et 278 M€ en 2022), avec une croissance annuelle moyenne de 9 % depuis 2018.

Il a ainsi représenté, en 2024, **12 % du marché de la protection des plantes**, contre 9,5 % en 2018. Le biocontrôle a atteint, en 2024, **35 % des ventes de molluscicides et respectivement 31 %, 17 % et 3 % des ventes d'insecticides, de fongicides et d'herbicides**.

Selon le ministère chargé de l'Agriculture, le nombre de produits de biocontrôle se montait à 770 en janvier 2025, contre les 1 000 attendus dans la stratégie nationale de déploiement du biocontrôle (SNDB) lancée en novembre 2020 pour cinq ans. Le **taux de couverture des usages a atteint 56,5 %**, contre les 60 % attendus. Le nombre de **macro-organismes** autorisés a quant à lui dépassé les attentes de 420, en atteignant **543**.

Pensez à vérifier les usages sur E-Phy

Ces informations proviennent de Lexalerte - [Service d'information réglementaire sur les intrants](#)



PHYTOS ET SANTÉ - L'Anses alerte sur les pyréthrinoïdes

L'Anses a publié, le 24 avril 2025, son analyse des résultats de l'expertise collective de l'Inserm sur les **liens entre l'exposition aux pesticides et la santé humaine**, mise à jour en 2021.

Ce travail, mené dans le cadre de son dispositif de phytopharmacovigilance, a permis à l'Agence d'identifier "plusieurs signaux sanitaires dont un signal fort concernant la famille des **pyréthrinoïdes**, utilisée dans des produits **phytopharmaceutiques** mais également dans des **biocides** et des **médicaments vétérinaires**".

Une substance de la famille des pyréthrinoïdes, la **deltaméthrine**, est également associée à un risque accru de **leucémie** lymphoïde chronique/**lymphome** lymphocytaire en lien avec une **exposition professionnelle**, avec un niveau de présomption moyen."

Pour approfondir les conclusions du rapport de l'Inserm, le groupe d'experts en phytopharmacovigilance a également analysé les résultats d'une étude épidémiologique récente ([Qi et al., 2022](#)) sur les pyréthrinoïdes. "Cette analyse confirme qu'une exposition aux pyréthrinoïdes pendant la **grossesse** peut produire des effets néfastes sur le **neurodéveloppement** des très jeunes enfants", note l'Agence.



Mouvements réglementaires

NOUVEAU PRODUIT	Spécialité
GALLUP 360-K® (360 g/L de glyphosate), Formulation SL (Concentré soluble) Produit conventionnel, de Barclay	Autorisé en traitements généraux (intercultures, jachères, destruction de cultures, des couverts et repousses dans les cultures, et zones non cultivées) et sur agrumes, fruits à coque et à noyaux, pommier, olivier, rosier, arbres et arbustes, forêt et en usages non agricoles. Voir les conditions d'usages du GALLUP 360-K sur ephy.

EXTENSION D'USAGE	Spécialité	Désormais autorisé sur
ORTIVA® (azoxystrobine)	Fongicide contre maladies diverses sur cultures florales et plantes vertes et contre rouille sur arbres et arbustes.	<ul style="list-style-type: none"> • Arbres et arbustes contre maladies des taches foliaires, mildiou, oïdium • Rosier contre mildiou et oïdium • Voir les conditions d'usages de l'ORTIVA sur ephy.

Pensez à vérifier les usages sur E-Phy

Ces informations proviennent de Lexalerte - [Service d'information réglementaire sur les intrants](#)



ÉCOPHYTO 2030 - Premier bilan

#Rappel : la Stratégie Écophyto 2030 vise à réduire de 50 % l'utilisation et les risques globaux des produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2030, par rapport à la moyenne triennale 2011-2013.

Le COS (Comité d'orientation stratégique et de suivi) de la Stratégie Écophyto 2030 s'est réuni le 13 mai 2025. Le Gouvernement y a présenté un premier bilan "encourageant" sur la stratégie, en mettant en avant :

- 🍃 La concrétisation du **PARSADA** (Plan pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives de protection des cultures), avec le lancement d'une première vague de 14 plans d'actions élaborés au sein de huit filières et 28 projets multipartenariaux retenus ;
- 🍃 Le lancement d'actions ciblées sur les sites **Natura 2000 terrestres**, avec notamment l'analyse de la pression des produits phytopharmaceutiques dans 1 596 sites, la définition des mesures contractuelles à prendre pour accompagner les agriculteurs à réduire l'utilisation de produits ;
- 🍃 La construction d'une **méthodologie** afin de **décliner** la Stratégie Écophyto 2030 à **l'échelle territoriale** et le lancement des diagnostics territoriaux dans quatre régions pilotes (Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine, Guadeloupe et Réunion) ;
- 🍃 Une forte **mobilisation de la recherche** sur divers sujets : amélioration génétique, modélisation des épidémies, développement de solutions de lutte biologique... ;
- 🍃 Le lancement de l'appel à projets **PRAAM** « Prise de risque Amont Aval et Massification de pratiques visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les exploitations agricoles ».

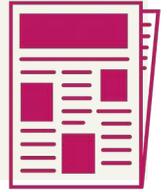


Une évolution de l'indicateur HRI 1 ?

En 2024, l'indicateur HRI 1 - indicateur de risque harmonisé 1 - a été sélectionné pour mesurer l'évolution de l'usage des pesticides dans la stratégie Ecophyto 30. Il traduit l'évolution de l'utilisation des substances actives, en les pondérant par leurs mentions de danger. En France, la valeur du HRI 1 s'élève, pour l'année 2022, à 64 %, c'est-à-dire une baisse de 36 % par rapport à la période de référence 2011-2013.

Cet indicateur, fortement critiqué, pourrait évoluer au niveau européen afin de mieux rendre compte des réductions des usages et des risques des produits phytopharmaceutiques. L'INRAE, saisi sur le sujet par le Gouvernement en juin 2024, a publié son rapport en mai 2025 ([Rapport INRAE - Vers un indicateur harmonisé pour quantifier l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les risques associés, janvier 2025](#)). Ces travaux et propositions d'évolution pour l'indicateur vont nourrir les autorités françaises dans leurs discussions avec les autres États-membres.

Situations sociale, environnementale et économique
des filières de l'Horticulture



Enquête sur l'agrivoltaïsme

1^{er} baromètre national sur l'agrivoltaïsme - Sun'Agri et Ipsos

Lors du Salon de l'Agriculture 2025, **Sun'Agri et Ipsos** ont dévoilé le premier baromètre national sur l'agrivoltaïsme, basé sur une enquête auprès de **695 agriculteurs** et **1 000 citoyens**. Cette étude met en lumière l'**engouement croissant pour cette technologie**, mais aussi les **inquiétudes et les besoins d'encadrement** qu'elle suscite.

Adoption en hausse

- 44 % des agriculteurs envisagent un projet agrivoltaïque d'ici 10 ans.
- Près d'1 sur 4 est déjà impliqué, surtout chez les céréaliers, éleveurs, maraîchers et arboriculteurs.

Réponse aux défis climatiques

- L'agrivoltaïsme est considéré comme la 3^{ème} solution face au climat, après le changement de variétés (71 %) et l'irrigation (46 %).

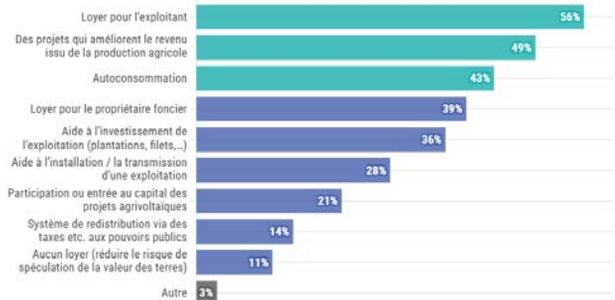
Bénéfices attendus

- Complément de revenu (56 %)
- Amélioration des rendements (49 %)
- Autoconsommation énergétique (43 %)

Inquiétudes persistantes

- Doutes sur les acteurs du secteur (30 %)
- Craintes liées au paysage, à la spéculation foncière, à la réaction du voisinage et aux projets non aboutis
- Manque d'information sur certains bénéfices (ex. réduction des besoins en eau, hausse des rendements)

Les bénéfices attendus de l'agrivoltaïsme



Source : Baromètre de l'agrivoltaïsme | Ipsos pour Sun'Agri

Total supérieur à 100 car trois réponses possibles

Base : Ensemble des agriculteurs (n=695)

Échantillon : 695 agriculteurs et 1000 personnes âgées de 18 ans et plus

Méthodologie complète disponible dans le rapport d'étude



Risque de surdéveloppement

- Le député Pascal Lecamp alerte sur une possible "bulle agrivoltaïque" : jusqu'à 200 000 hectares de projets envisagés, contre 50 000 à 60 000 prévus dans le Plan Énergie Environnement.

Encadrement législatif envisagé : Une **proposition de loi transpartisane** vise à encadrer l'agrivoltaïsme.

Les principales mesures incluent :

- Limitation à 5 MWc par exploitation (≈10 ha)
- Taxe dédiée à la transition agricole
- Convention-cadre obligatoire entre les parties prenantes
- Droit de préemption pour les collectivités

Conclusion : L'agrivoltaïsme séduit de plus en plus d'agriculteurs comme solution face aux défis agricoles et climatiques. Mais un cadre clair, une meilleure information et une régulation équilibrée sont essentiels pour éviter les dérives et garantir un développement durable.

Lien vers l'étude : <https://www.ipsos.com/fr-fr/le-changement-climatique-un-defi-cle-pour-76-des-agriculteurs>

Situations sociale, environnementale et économique
des filières de l'Horticulture



Découvrir l'économie de la filière



La filière horticole en chiffres par FranceAgriMer - VALHOR

FranceAgriMer publie son édition 2025 des chiffres clés de la filière horticole. Une riche compilation d'études permettant d'avoir un portrait des entreprises de la production, de la distribution, du paysage, du marché des particuliers mais aussi de la production et du commerce à l'échelle mondiale.

Lien vers le document :

- [https://www.franceagrimer.fr/content/download/77012/document/CHI HOR 2024 CHIFFRES CLES HORTICULTURE ORNEMENTALE 2022 2023.pdf](https://www.franceagrimer.fr/content/download/77012/document/CHI_HOR_2024_CHIFFRES_CLES_HORTICULTURE_ORNEMENTALE_2022_2023.pdf)

Pour en savoir plus

- [La filière horticole en chiffres par FranceAgriMer - FranceAgriMer publie son édition 2025 des chiffres clés de la filière horticole](#)
- [Page filière Horticulture - FranceAgriMer](#)



Achats des français en végétaux : replay du webinaire sur le décryptage des tendances et comportements de consommation en 2024 disponible

Replay disponible - un évènement réalisé par Kantar pour VALHOR et FranceAgriMer

Le marché des particuliers occupe une place essentielle dans la filière du végétal. Contexte économique encore difficile, épisodes de sécheresse et autres phénomènes liés au changement climatique... ces dernières années, les défis se sont succédé pour le marché des particuliers déjà fort sensible à différents facteurs indépendants (météo, fêtes calendaires pendant les vacances scolaires...).

Quel est le profil du consommateur de végétaux en 2024 ?

Comment les achats des Français en végétaux d'intérieur et d'extérieur ont-ils évolué ces dernières années ?

Quelles dynamiques de consommation observe-t-on selon les lieux d'achat ?

Les 13 et 14 mai 2025, les experts de Kantar ont présenté les grandes tendances du marché des particuliers en végétaux. Le replay de ce webinaire est maintenant disponible sur le lien suivant : [Webinaire : Achats des Français en végétaux en 2024 – Étude Kantar pour FranceAgriMer & VALHOR](#)

Pour en savoir + :

- [Bilan des achats de végétaux 2024 : UNE CONSOMMATION DE VÉGÉTAUX MARQUÉE PAR UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ENCORE TENDU](#)

Les ressources à ne pas manquer !

Partage de ressources techniques
d'intérêt pour la filière



Webinaire de présentation de la stratégie "push and pull" du projet HEALTHI 2 pour un biocontrôle contre le thrips

20 mai 2025, 10h30 à 12h, Hébergé par AgriSudOuest

Présentation enthousiaste, transversale, détaillée et complète de la méthode et des résultats pratiques autour du projet HEALTHI 2 : « stratégie "push and pull" pour un biocontrôle contre le thrips », porté par ASTREDHOR (E. Maugin) pour l'expérimentation en horticulture, avec pour partenaire en expérimentation maraîchère le CTIFL (B. Gard), l'Université de Bordeaux (P. Le Coustumer) pour l'enquête d'adoption de la stratégie par les producteurs, et Agriodor (M. Tixeront) dans le développement d'alternatives aux médiateurs chimiques actuels.

Messages-clés de la présentation :

- ❖ L'enquête socio-économique réalisée sur presque une centaine de producteurs a révélé un intérêt fort des producteurs pour la stratégie et un besoin d'accompagnement.
- ❖ Les essais terrain menés par ASTREDHOR et le CTIFL démontrent que le Push-pull représente toujours un bénéfice pour la gestion des thrips adultes, étant une stratégie moins chère, moins contraignante que la Lutte Biologique, mais moins efficace seule (réduction minimum de 50 % de dégâts). La combinaison de stratégies Push-pull + Auxiliaires a montré des effets synergiques, avec - 80 % minimum de dégâts sur les cultures et un coût réduit.
- ❖ Enfin, les premiers essais de formulations développées par Agriodor selon le cadre réglementaire français sont testés cette année sur le terrain, afin d'optimiser leurs performances.

Regroupant bon nombre d'inscrits, l'évènement a soulevé l'intérêt autour de l'efficacité de la stratégie et de nombreuses questions notamment de la possibilité d'ouvrir cette stratégie à une variété de types de structures, cultures, etc.

Si ce sujet attise votre curiosité, le diaporama du webinaire est disponible sur la page du projet (<https://institut-du-vegetal.fr/programmerecherche/healthi-2/>) et le replay sera disponible sous peu sur la chaîne YouTube d'ASTREDHOR ([Chaîne YouTube ASTREDHOR](#)).



Thrips sur feuille et fleurs de verveine (©Loïse Grosset-Grange)

Les ressources à ne pas manquer !

Partage de ressources techniques
d'intérêt pour la filière



Valorisez vos pratiques durables grâce au kit "lutte biologique"

Sensibilisez vos clients avec ce kit d'information.

Lutte biologique et traces d'auxiliaires : un signe de qualité, pas un défaut !

Face aux enjeux environnementaux et aux attentes croissantes des consommateurs, vous êtes de plus en plus nombreux à adopter la lutte biologique pour protéger vos cultures. Et c'est une excellente nouvelle ! Mais certains clients peuvent encore percevoir les insectes utiles ou leurs supports d'application comme peu esthétiques.

Pour vous aider à valoriser vos pratiques durables, nous mettons à votre disposition un kit de communication **prêt à l'emploi**, comprenant :

- Une [affiche explicative](#)
- Un [flyer détaillé](#) sur ce que les clients peuvent observer sur des plantes conduites en PBI (Protection Biologique Intégrée) :

Affichez-les en point de vente, imprimez-les en nombre, diffusez-les largement et faites-en de vrais outils de sensibilisation !

Lien vers l'affiche : <https://eeboo.r.sp1-brevo.net/mk/cl/f/sh/1t6Af4OiGsDg0hBlXavwHbgJg79BE0WRrvJldGVJk2>

Lien vers le flyer : <https://eeboo.r.sp1-brevo.net/mk/cl/f/sh/1t6Af4OiGsE8LPNivx1rRrk93w7uw4/Ca4mqS3JubeR>

PRÉSENCE D'AUXILIAIRES

Un signe de **QUALITÉ** pas un défaut !

Quelques insectes sur vos plantes, c'est le signe d'une **NATURE PRESERVÉE !**

Au lieu de recourir aux « pesticides », de nombreux producteurs se tournent vers la **lutte biologique**, soit l'art de **favoriser les interactions naturelles** pour protéger nos cultures.

Comment ? En favorisant la **présence d'auxiliaires**, des organismes qui s'attaquent aux nuisibles des cultures et les régulent comme les coccinelles, mésanges...

La découverte de ces organismes sur vos plantes est une **bonne nouvelle** : c'est le signe d'un écosystème équilibré et de pratiques agricoles durables.

Ces auxiliaires, s'ils sont toujours présents, **continueront de protéger vos plantes, même chez vous !** Réduisant, par exemple, les risques de développement de pucerons ou d'acariens sur vos végétaux.

Comment détecter s'il y a des auxiliaires sur mes plantes ?

En observant la présence :



* Les pucerons parasités par des guêpes parasitoïdes deviennent des « momies » : leur enveloppe durcit et prend une teinte dorée / brune avant l'émergence de l'auxiliaire !

Le Saviez-vous ?

Le cas des nématodes : des vers microscopiques

Le saviez-vous ? Ces alliés chassent les ravageurs en libérant des bactéries fatales avant de s'en nourrir. Appliqués en solution liquide, ils peuvent **laisser des traces blanches** sur les feuilles, mais rassurez-vous, elles **s'effacent avec l'eau**. Redoutables et naturels !



D'autres indices révèlent les bonnes pratiques des producteurs, comme les panneaux englués en zones de vente.

Ils **surveillent l'évolution** des ravageurs et vérifient l'équilibre avec leurs prédateurs naturels, tout en les **piégeant** pour limiter leur présence. Selon le nuisible ciblé, leur couleur varie (rouge, bleu, jaune, etc.) et certains sont **renforcés par des attractifs** comme des odeurs florales ou des phéromones pour plus d'efficacité.



Première rencontre DEPHY Ferme 2025 avec les producteurs inscrits dans la démarche collective !

15 mai 2025 - Pépinières SCRIVE (Estibeaux, 40)

Dans le cadre de Dephy Ferme, le groupe de pépiniéristes poursuit le projet 2024/2025/2026 sur le paillage et la mécanisation de l'épandage. Après avoir présenté les différents paillages fluides qui se trouvent sur le marché, nous avons orienté les discussions sur l'organisation d'un chantier d'épandage en plein champs. Depuis le choix des outils d'épandage, les contraintes d'écartement des rangs, les sorties de rangs et de manœuvre, la logistique des flux de matières jusqu'au stockage de la matière à épandre.

Tous ces travaux permettront d'organiser au mieux la prochaine journée Rallye transfert : « en piste pour l'appropriation des alternatives aux herbicides ». Elle aura lieu aux **pépinières Lafitte le 12 juin prochain**, en collaboration avec la **CUMA640** et la **Chambre Régional d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine**. L'occasion de faire fonctionner grandeur nature différents matériels d'épandage de paillage fluide.



Journée de plantation des agrumes - Projet AGRO SMART CAMPUS

21 mai 2025 - Lycée de Fazanis (Tonneins, 47)

Rappel #Agro Smart Campus : destiné aux établissements agricoles, ce dispositif vise à favoriser la coopération entre ces établissements et le milieu de la recherche. Dans cette optique, ASTREDHOR Sud-Ouest accompagne les lycées de Baudreix (Nay, 64) et de Fazanis (Tonneins, 47) dans leur projet « Résilience des Agrumes : adaptation au changement climatique et gestion des bioagresseurs pour la durabilité des cultures », d'une durée de 2 ans.

L'agenda d'ASTREDHOR Sud-Ouest

Où était l'équipe ce mois-ci ?
Evenements à venir...



Le 21 mai 2025, la journée de plantation des agrumes s'est tenue au lycée de Fazanis. Après celle organisée à Baudreix le 20 mars 2025, c'était au tour du site de Tonneins de lancer sa parcelle. Dans une ambiance conviviale, les élèves de Fazanis, rejoints par leurs camarades de Baudreix, se sont mobilisés pour planter les arbres, marquant le démarrage opérationnel du projet à Fazanis.



Journée de plantation à Tonneins



Journée de plantation à Tonneins



Journée de plantation à Nay



Formations à venir à Villenave d'Ornon



Niveau 1 : Protection Intégrée des cultures : posez les bases de la protection intégrée : le contexte, le vocabulaire de base, la notion de biocontrôle, les modes d'action des auxiliaires (prédation, parasitisme). Inscrivez-vous à la session des **11 et 12 juin** prochain à ASTREDHOR Sud-Ouest : [S'inscrire](#)



Focus : gestion des ravageurs émergents : sur 1 journée, cette formation présente tous ces insectes, leurs morphologies, leurs biologies, leurs comportements, les dégâts occasionnés et toutes les stratégies de protection des plantes connues dans la filière : lutte biologique, lutte physique, produits de biocontrôle. Inscrivez-vous à la session du **18 juin** prochain à ASTREDHOR Sud-Ouest : [S'inscrire](#)



Maladies et ravageurs en pépinière et horticulture ornementale : surveillance épidémiologique : les professionnels ont pour obligation de contrôler la présence éventuelle d'organismes réglementés dans leurs entreprises et de connaître les mesures à prendre en fonction de la catégorie rencontrée. Ces contrôles impliquent que les opérateurs aient un niveau de connaissance élevé sur les bioagresseurs récurrents en horticulture et pépinière et qu'ils sachent les distinguer des organismes réglementés. Inscrivez-vous à la session du **1^{er} et 2 juillet** prochain à ASTREDHOR Sud-Ouest : [S'inscrire](#)

Consulter le catalogue de formations : <https://institut-du-vegetal.fr/wp-content/uploads/Catalogue-2025-1-1.pdf>